



Conseil économique et social

Distr. générale
31 juillet 2017

Session de 2017
Débat de haut niveau
Point 5 de l'ordre du jour

Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu par le Conseil économique et social à sa session de 2017 sur le thème intitulé « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions en promouvant le développement durable, en créant des débouchés et en s'attaquant aux problèmes connexes »

Déclaration ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social en 2017 sur le thème intitulé « Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation »

Nous, ministres et hauts représentants, réunis au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York,

1. Réaffirmons notre volonté de mettre effectivement en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030¹ dans le monde entier sans faire de laissés-pour-compte. Nous soulignons que le Programme 2030 est axé sur l'être humain et est universel et porteur de changement et que les objectifs de développement durable qui y sont énoncés sont intégrés et indissociables et concilient les trois dimensions du développement durable (économique, sociale et environnementale) et visent aussi à réaliser les droits de l'homme pour tous. Nous réaffirmons tous les principes énoncés dans le Programme 2030 et nous soulignons que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face et qu'il s'agit d'une condition indispensable au développement durable. Le Programme 2030 est accepté par tous les pays et applicable à tous, compte tenu des réalités, capacités et niveaux de développement de chacun et dans le respect des priorités et politiques nationales. Nous saluons les efforts déployés à tous les niveaux pour le mettre en œuvre et constatons que les actions que nous avons menées individuellement et collectivement pendant près de deux ans ont donné des résultats encourageants dans de nombreux domaines. Cela étant, nous sommes conscients qu'il faut accélérer la mise en œuvre au vu de l'urgence des tâches qui nous attendent et qu'il convient par conséquent d'agir avec détermination pour atteindre et faire mieux connaître les objectifs de développement

¹ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.



durable à tous les niveaux, et pour parvenir à nos objectifs pour l'humanité, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats ;

2. Considérons que, pour éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité, il faut mener une action collective et porteuse de changements, en mettant les plus défavorisés au premier plan et en adaptant les institutions et politiques de façon à tenir compte de la nature multidimensionnelle de la pauvreté et des liens intrinsèques entre les différents objectifs et cibles du Programme 2030. Il faut également donner des moyens d'action aux groupes vulnérables. Les personnes dont les besoins sont pris en compte dans le Programme 2030 sont les enfants, les adolescents, les jeunes, les personnes handicapées (dont plus de 80 pour cent vivent dans la pauvreté), les personnes vivant avec le VIH/sida, les personnes âgées, les peuples autochtones, les réfugiés, les déplacés, les migrants et les personnes vivant dans des zones touchées par des situations complexes d'urgence humanitaire ou dans des zones en proie à un conflit ou au terrorisme. Nous soulignons qu'une action collective peut promouvoir l'intégration des politiques, faciliter l'établissement de partenariats ouverts et contribuer à l'élimination de la pauvreté ;

3. Sommes résolus à mettre fin à la pauvreté et à la faim, à faire en sorte que tout le monde, partout et sans distinction d'âge, puisse vivre en bonne santé et à créer les conditions pour que cela perdure au fil des générations, à combattre les inégalités qui existent dans les pays et d'un pays à l'autre ainsi qu'à prendre soin de la planète et à la préserver. Nous soulignons notre volonté d'édifier un monde dans lequel chaque pays jouit d'une croissance économique soutenue, inclusive et durable, qui permette d'assurer un travail décent pour tous, et dans lequel l'innovation, l'industrialisation et la coopération en matière de capacité de production accélèrent la croissance. Nous affirmons qu'il faut améliorer la connectivité des infrastructures grâce à des actions concrètes en exploitant au mieux les synergies dans le cadre de la planification et du développement des infrastructures. Nous lutterons contre la dégradation de la planète, en recourant à des modes de consommation et de production durables, en planifiant et en élaborant des infrastructures durables et résilientes, en assurant la gestion durable des ressources naturelles et en prenant d'urgence des mesures pour lutter contre l'appauvrissement de la biodiversité et les changements climatiques ;

4. Favoriserons l'édification de sociétés pacifiques, justes et inclusives, qui offrent à tous un accès à la justice dans des conditions d'égalité et qui soient fondées sur le respect des droits de l'homme (y compris le droit au développement), un véritable état de droit et une bonne gouvernance à tous les niveaux, et sur des institutions transparentes, efficaces et responsables. Le Programme 2030 prend en compte les facteurs tels que les inégalités, la corruption, la mauvaise gouvernance et les transferts illicites de fonds et d'armes qui engendrent la violence, l'insécurité et l'injustice. Nous devons redoubler d'efforts pour régler ou prévenir les conflits et aider les pays qui sortent d'un conflit, notamment en veillant à ce que les femmes soient associées à la consolidation de la paix et à l'édification de l'État. Nous lançons un appel pour que soient adoptées de nouvelles mesures et engagées de nouvelles actions visant, conformément au droit international, à supprimer les obstacles à la pleine réalisation du droit à l'autodétermination des peuples sous domination coloniale ou sous occupation étrangère, qui continuent de nuire au développement économique et social de ces peuples ainsi qu'à leur environnement ;

5. Nous engageons en faveur d'un monde où l'égalité des sexes serait une réalité pour chaque femme et chaque fille et où tous les obstacles juridiques, sociaux

et économiques à leur autonomisation seraient levés. La féminisation de la pauvreté persiste, et il est indispensable d'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, notamment l'extrême pauvreté, si l'on veut parvenir à l'autonomisation économique des femmes et au développement durable. Nous insistons sur le fait qu'il existe un cercle vertueux entre l'égalité des sexes, l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles et l'élimination de la pauvreté. Nous sommes conscients que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles apportera une contribution capitale à la réalisation de l'ensemble des objectifs et des cibles. Nous soulignons qu'il convient d'assurer un niveau de vie approprié aux femmes et aux filles, tout au long de leur vie, notamment en mettant en place des dispositifs de protection sociale ;

6. Considérons que les enfants, les adolescents et les jeunes sont d'importants agents de changement, et soulignons qu'il faut se mobiliser en leur faveur pour mettre fin aux privations multidimensionnelles et à la pauvreté intergénérationnelle, tirer parti du dividende démographique et leur donner les moyens de bâtir un avenir plus prospère. Nous demandons à tous les États Membres de placer l'éducation, la formation professionnelle et l'emploi des jeunes au centre de leurs priorités afin que ces derniers puissent réaliser leur potentiel en tant que membres actifs de la société. Nous nous engageons à tenir compte de leurs points de vue dans l'élaboration et l'évaluation des stratégies et programmes visant à répondre aux besoins qui leur sont propres et soulignons qu'il importe de favoriser leur participation dans le cadre de la mise en œuvre et de l'examen du Programme 2030. Nous soulignons également qu'il est indispensable de protéger leurs droits fondamentaux et d'éliminer toutes les formes de discrimination, de violence et de coercition à leur encontre, y compris toutes les pratiques qui leur sont néfastes ;

7. Insistons sur le fait que les changements climatiques représentent l'un des plus grands défis de notre temps et que leurs multiples répercussions, inédites, touchent de manière disproportionnée les plus pauvres et les plus vulnérables. Nous savons que 2016 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée et que la température moyenne mondiale cette année-là était de 1,1° Celsius au-dessus des niveaux préindustriels. Nous reconnaissons la nécessité d'une riposte efficace et progressive à la menace pressante des changements climatiques en se fondant sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles. Nous nous félicitons de l'adoption de l'Accord de Paris² et de son entrée en vigueur rapide, encourageons toutes les parties à l'appliquer dans son intégralité et engageons les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques³ qui ne l'ont pas encore fait à déposer dès que possible leurs instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, selon qu'il conviendra. Nous prenons acte des effets de synergie entre la mise en œuvre de l'Accord de Paris et celle du Programme 2030 et reconnaissons l'importance de l'appui et de la coopération internationale aux efforts d'adaptation et d'atténuation, ainsi qu'au renforcement de la résilience. Nous insistons sur la nécessité de mobiliser des ressources financières suffisantes et prévisibles auprès de diverses sources, aussi bien publiques que privées. Nous soulignons que les pays en développement ont des besoins qui leur sont propres et sommes conscients de leur situation particulière, surtout s'agissant

² Voir [FCCC/CP/2015/10/Add.1](#), décision 1/CP.21, annexe.

³ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, n° 30822.

Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu par le Conseil économique et social à sa session de 2017 sur le thème intitulé « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions en promouvant le développement durable, en créant des débouchés et en s'attaquant aux problèmes connexes »

Déclaration ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social en 2017 sur le thème intitulé « Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation »

E/HLS/2017/1

des pays particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques. Nous savons que la gestion efficace des risques de catastrophe contribue au développement durable. Nous soulignons également qu'il importe de renforcer les systèmes de réduction des risques de catastrophe et d'alerte rapide afin de réduire au minimum les conséquences des catastrophes naturelles ;

8. Nous engageons à nous ouvrir à la diversité dans les villes et les établissements humains, à renforcer la cohésion sociale, le dialogue et la compréhension entre les cultures, la tolérance, le respect mutuel, l'égalité des sexes, l'innovation, l'esprit d'entreprise, l'inclusion, la protection de l'identité, la sécurité et la dignité de tous, ainsi qu'à améliorer le cadre de vie dans ces espaces et à favoriser une économie urbaine dynamique. Nous nous engageons également à prendre des mesures visant à ce que nos institutions locales favorisent le pluralisme et la coexistence pacifique au sein de sociétés de plus en plus hétérogènes et multiculturelles ;

9. Considérons qu'il est essentiel de créer des synergies entre toutes les dimensions du développement durable pour mettre effectivement en œuvre le Programme 2030. Nous soulignons que, pour assurer la cohérence des politiques et instaurer un environnement favorable au développement durable, ce qui est indispensable pour ouvrir la voie à l'élimination de la pauvreté et à la mise en œuvre du développement durable à tous les niveaux, toutes les parties prenantes doivent se mobiliser. Nous nous engageons à nous consacrer collectivement à la recherche d'un développement véritablement mondial et d'une coopération « gagnant-gagnant » dont tous les pays et toutes les régions du monde pourront retirer des avantages considérables ;

10. Réaffirmons que, réuni sous les auspices de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, le Forum politique de haut niveau pour le développement durable joue un rôle central dans le contrôle du suivi et de l'examen au niveau mondial ;

11. Sommes conscients que chaque pays rencontre des obstacles particuliers dans sa quête du développement durable. Les pays les plus vulnérables, et notamment les pays d'Afrique, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, méritent une attention spéciale, à l'instar des pays en situation de conflit ou d'après conflit. La rigidité structurelle, l'endettement, une faible part dans le commerce mondial, l'isolement, les infrastructures peu développées, la faible productivité, la croissance sans emplois et une résilience limitée aux conséquences des chocs intérieurs et extérieurs, notamment aux effets des changements climatiques, de la désertification, des inondations, de la sécheresse et de la dégradation des terres, font partie des problèmes qu'ont en commun les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. De nombreux pays à revenu intermédiaire se heurtent eux aussi à de grandes difficultés ;

12. Prenons acte du rapport du Secrétaire général relatif aux progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable⁴, qui alimente le processus de suivi et d'examen et soumet à notre attention des données

⁴ [E/2017/66](#).

probantes et une analyse des lacunes et des difficultés. Nous sommes conscients que si, d'après les données existantes, les progrès à l'échelle mondiale sont manifestes, dans bien des cas ils n'en sont pas moins inégaux entre les pays et les régions en même temps qu'insuffisants eu égard à de très nombreuses cibles. Nous sommes également conscients qu'un surcroît d'efforts s'impose de la part de tous pour achever et actualiser la base de données factuelles ;

13. Réitérons que si notre examen en 2017 met l'accent sur les objectifs de développement durable n^{os} 1, 2, 3, 5, 9 et 14, ainsi que sur l'objectif n^o 17, il est essentiel, en raison du caractère intégré, indissociable et universel des objectifs, que nous prêtions une attention particulière à la mobilisation des synergies et des retombées positives tout en évitant ou en limitant autant que faire se peut les corrélations négatives. Le caractère intégré, indissociable et interdépendant de ces objectifs et cibles oriente et structure l'analyse approfondie des progrès accomplis par le Forum politique de haut niveau vers la réalisation de l'ensemble des objectifs ;

14. Sommes conscients que si la pauvreté extrême a reculé à l'échelle mondiale, les progrès sont inégaux et 1,6 milliard de personnes sont encore en situation de pauvreté multidimensionnelle. Il y a des pauvres partout dans le monde mais ils sont concentrés de manière disproportionnée dans les zones rurales. Des difficultés particulières se posent en matière de lutte contre la pauvreté dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Nous estimons préoccupant le fait que, d'après la trajectoire de croissance actuelle, près de 35 pour cent de la population des pays les moins avancés pourraient toujours être dans une situation de pauvreté extrême à l'horizon 2030. Dans le même temps, plus de 70 pour cent de la population mondiale pauvre vit dans les pays à revenu intermédiaire, essentiellement en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud. Étant donné la conjonction de privations multiples, les enfants et les jeunes risquent tout particulièrement d'être pris dans le cycle intergénérationnel de la pauvreté. Nous demandons instamment que les pays, dans le cadre de leurs propres plans et programmes nationaux, prennent des mesures permettant d'amplifier les effets des actions engagées contre la pauvreté afin de parvenir aux objectifs de développement durable, identifient les populations les plus susceptibles de demeurer ou de retomber dans la pauvreté et s'emploient spécialement à se rapprocher de ces populations, et élaborent des mécanismes appropriés pour renforcer les institutions au service de ceux qui vivent dans des zones reculées, ou qui vivent dans une situation de conflit, d'après-conflit ou de déplacement forcé. Nous sommes résolus à créer davantage de perspectives économiques pour les personnes qui vivent dans la pauvreté. L'élimination de la pauvreté est impossible sans une utilisation et une protection durables de la biodiversité et si l'on ne lutte pas contre les changements climatiques et la dégradation de l'environnement. Nous soulignons qu'il importe de prendre des mesures ciblées pour éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris la pauvreté extrême, et de mettre en œuvre à l'échelon national des systèmes et des mesures appropriés de protection sociale pour tous, notamment des socles de protection sociale, fondés sur les priorités nationales, en accordant une attention particulière aux femmes, aux enfants, aux personnes âgées, aux peuples autochtones et aux personnes handicapées. Nous notons la nécessité pour les pays, le système de développement des Nations Unies et toutes les parties prenantes concernées de mettre en place et de promouvoir une approche

multidimensionnelle dans l'action et les initiatives qu'ils mènent pour éliminer la pauvreté ;

15. Notons avec préoccupation que la pauvreté demeure une des causes principales de la faim et que l'on estime à 793 millions le nombre des personnes qui souffrent encore de malnutrition dans le monde, que 155 millions d'enfants accusent un retard de croissance et que d'autres formes de malnutrition sont en augmentation. Les changements climatiques et la dégradation des terres accroissent la vulnérabilité des petits producteurs aux événements météorologiques extrêmes, s'agissant en particulier des femmes, des peuples autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs. La mise en place de systèmes alimentaires résilients, durables et inclusifs qui protègent, accroissent et restaurent les ressources naturelles, assurent la fiabilité des moyens de subsistance ruraux et urbains et donnent accès à des aliments nutritifs produits par de petits exploitants doit être au cœur de tous les efforts visant à éliminer simultanément la pauvreté et la faim, à assurer une nutrition adéquate, à promouvoir une agriculture durable et à concrétiser la prospérité. Des investissements responsables accrus sont nécessaires pour renforcer la capacité en termes de productivité agricole durable. Des mesures d'adaptation et d'atténuation face aux changements climatiques, accompagnées d'investissements responsables en faveur de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches durables, peuvent avoir des effets positifs. Il est impératif de se doter de politiques cohérentes et d'institutions responsables qui respectent les droits de propriété et accordent la priorité à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des sexes. Nous devons agir d'urgence et effectivement, en poursuivant et en ciblant nos efforts, pour parer à la multiplication et à l'intensification de la gravité des crises alimentaires qui touchent maintenant 108 millions de personnes, dans l'intérêt en particulier de celles pour qui la famine est une réalité ou un risque imminent ;

16. Soulignons que l'investissement en faveur de la santé contribue à la réduction des inégalités, à une croissance économique durable et inclusive, au développement social et à la protection de l'environnement, et à l'élimination de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition. Nous sommes conscients que si des avancées impressionnantes ont été réalisées sur de nombreux fronts, les progrès doivent s'accélérer si l'on veut atteindre les objectifs et les cibles relatifs à la santé. Nous sommes préoccupés par les grandes difficultés qui perdurent à bien des égards, notamment quant à l'accès de tous à des soins de santé de qualité, aux médicaments, aux services de soins de santé sexuelle et procréative, à l'eau potable et à l'assainissement et pour ce qui est de promouvoir la santé mentale. La mortalité maternelle et les maladies non transmissibles (responsables de près de 70 pour cent des décès à l'échelle mondiale) reculent trop lentement et les inégalités flagrantes en termes de mortalité néonatale et infantile et de maladies transmissibles et infectieuses mettent en péril le principe selon lequel il ne faut pas faire de laissés-pour-compte. Nous devons redoubler d'efforts pour promouvoir la vaccination et lutter contre des maladies transmissibles telles que le VIH/sida et d'autres infections sexuellement transmises, la tuberculose, le paludisme, les maladies tropicales négligées et les hépatites, face auxquelles les progrès sont gravement menacés par, entre autres, la résistance aux agents antimicrobiens. Nous sommes déterminés à prévenir et à traiter les maladies non transmissibles, qui constituent un obstacle majeur au développement durable dans tous les pays, notamment en luttant contre la pollution atmosphérique. Nous devons renforcer nos moyens de réagir aux flambées épidémiques. Nous réitérons la nécessité de renforcer la prévention et le traitement de la toxicomanie. Nous poursuivrons aussi

les efforts déployés pour réduire sensiblement le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route. Nous soulignons combien il importe de renforcer les systèmes de santé inclusifs et résilients, de se pencher sur les déterminants sociaux, économiques et environnementaux de la santé et d'investir en faveur de la recherche scientifique et de l'innovation pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain en matière de santé ;

17. Constatons avec préoccupation que l'inégalité entre les sexes perdure partout dans le monde, privant les femmes et les filles des droits fondamentaux et des perspectives qui sont les leurs. La violence et la discrimination à l'encontre des femmes et des filles dans la sphère tant privée que publique constituent un important obstacle à l'autonomisation des femmes et à leur développement social et économique qu'aucun pays n'a réussi à éliminer. Nous réaffirmons notre engagement à prendre des mesures pour prévenir et éliminer toutes les formes de violence et de discrimination à l'encontre des femmes et des filles en renforçant les mécanismes institutionnels et les cadres juridiques. Les femmes et les filles sont souvent victimes de formes de discrimination multiples et conjuguées et, à cet égard, nous sommes conscients aussi des difficultés particulières rencontrées par les femmes et les filles handicapées. Nous notons la lenteur des progrès en matière de représentation des femmes aux postes de direction et de gestion. À l'échelle mondiale, les femmes n'occupent que 23,4 pour cent des sièges dans les chambres uniques ou basses des parlements et moins d'un tiers des postes de cadre supérieur ou moyen. Des efforts accrus s'imposent pour assurer la pleine et effective participation des femmes et leur accès à la prise de décisions, sur un pied d'égalité avec les hommes et à tous les niveaux, dans tous les domaines et dans toutes les initiatives visant à éliminer la pauvreté et à promouvoir la prospérité, y compris par l'alphabétisation et l'inclusion financières. Nous réitérons qu'il est urgent de faire tomber les barrières structurelles à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles, tels que les lois et politiques discriminatoires, les stéréotypes sexistes, les pratiques nocives et les normes et attitudes sociales négatives, de façon à assurer leurs droits en matière de propriété, de contrôle de la terre et des ressources naturelles et d'accès aux services financiers. Il faut agir pour remédier aux écarts de salaires entre les sexes, qui restent très répandus dans toutes les régions et dans tous les secteurs, notamment en prenant en compte et en valorisant les soins et travaux domestiques non rémunérés. Nous soulignons qu'il importe d'associer pleinement les hommes et les garçons, en tant que partenaires et alliés stratégiques, à la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles. Nous insistons également sur le fait que tous les autres objectifs de développement durable doivent être concrétisés de manière à produire des résultats pour les femmes et les filles. Nous exhortons les pays à intégrer pleinement des stratégies d'égalité des sexes dans leurs cadres nationaux de développement durable afin de favoriser une plus grande cohérence, sachant que la réalisation de l'égalité des sexes exigera tout à la fois une action ciblée et l'intégration de la problématique hommes-femmes dans toutes les interventions ;

18. Soulignons que les infrastructures, l'industrie et l'innovation sont étroitement liées, ont pour objectif commun la réalisation d'un développement économique inclusif et durable et contribuent à l'élimination de la pauvreté. Nous constatons avec préoccupation que plus de 1,1 milliard de personnes n'ont toujours pas accès à l'électricité, que 663 millions n'ont pas accès à l'eau salubre, que 2,4 milliards ne disposent pas de moyens d'assainissement adéquats et que plus de la moitié de la population mondiale est toujours hors ligne. Nous soulignons que les

difficultés d'accès aux infrastructures, s'agissant notamment des transports, de la connectivité, de l'électricité et de l'énergie de manière plus générale, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, des technologies de l'information et des communications, des services financiers et de la commercialisation, demeurent un obstacle important au développement, à la diversification et à la création de valeur ajoutée, ainsi qu'à la durabilité de l'urbanisation dans maintes régions du monde. Il faut trouver des solutions efficaces pour se doter d'infrastructures résilientes et accessibles qui soient sensibles aux effets du climat et économes en ressources et qui permettent d'atténuer les risques liés aux catastrophes naturelles et les conséquences de celles-ci, en instaurant des partenariats coordonnés plus solides à tous les niveaux, ainsi qu'en énonçant des mesures et en créant des capacités aux fins de l'atténuation des risques. Nous sommes conscients qu'une industrialisation inclusive et durable fait partie intégrante de la transformation structurelle des économies en vue de créer des emplois décents pour tous, de promouvoir la croissance de la productivité, l'efficacité énergétique, l'innovation et l'inclusion sociale, d'accroître les revenus et de réaliser le développement durable. Nous sommes conscients que l'innovation est essentielle pour la mobilisation des potentialités économiques de chaque pays et qu'il importe de soutenir l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation, qui donnent un élan nouveau à la croissance économique et à la création d'emplois et élargissent le champ des possibilités pour tous, y compris les femmes et les jeunes. Nous soulignons l'importance d'un développement mû par l'innovation et de la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises de manière à accroître l'emploi dans tous les secteurs ;

19. Sommes profondément convaincus que notre océan revêt une importance capitale pour notre avenir partagé et notre humanité commune dans toute sa diversité. Il contribue au développement durable et à la durabilité des économies océaniques, ainsi qu'à l'élimination de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et à la nutrition, au commerce et aux transports maritimes et à la création d'emplois et de moyens de subsistance décents, et nous sommes conscients de l'importance particulière des mers et des océans et des ressources marines pour les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. Quelque 300 millions de personnes tirent leur subsistance de la pêche en mer, dont 90 pour cent sont employés dans des petites pêcheries artisanales. Nous jugeons alarmants les effets préjudiciables des changements climatiques sur l'océan, notamment l'augmentation des températures océaniques, l'acidification de l'océan, la perte de biodiversité marine et la montée du niveau de la mer, ainsi que les menaces posées par les activités marines et terrestres. Nous sommes résolus à enrayer et inverser la dégradation de la santé et de la productivité de notre océan et de ses écosystèmes et à protéger et restaurer sa résilience et son intégrité écologique, notamment en consacrant davantage de ressources à la recherche scientifique marine et en encourageant la prise de décisions fondées sur les meilleures données scientifiques disponibles. Nous nous félicitons des résultats de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, et prenons note de ses sept dialogues de partenariat. Nous exhortons toutes les parties prenantes à engager d'urgence, entre autres, les initiatives mises en exergue dans l'appel à l'action adopté au cours de la

Conférence⁵ et à honorer les engagements volontaires pris par les États Membres et d'autres parties prenantes lors de cette dernière ;

20. Reconnaissons qu'en dépit de certaines évolutions positives, il importe de s'engager plus fermement en faveur du partenariat et de la coopération afin d'atteindre les objectifs de développement durable. Cet effort exigera, à tous les niveaux et de la part de tous les acteurs, l'adoption de politiques cohérentes et l'instauration d'un environnement propice au développement durable. Nous nous inquiétons des répercussions considérables de la conjoncture mondiale difficile actuelle sur les efforts déployés par les pays pour mettre en œuvre le Programme 2030, en raison non seulement de facteurs économiques, comme la difficile situation macroéconomique, la faiblesse des prix des produits de base, l'atonie de la croissance des échanges commerciaux et l'instabilité des flux de capitaux, mais aussi sous l'effet des catastrophes naturelles, des changements climatiques, de la dégradation de l'environnement, des crises humanitaires et des conflits. Nous entendons prendre des mesures concrètes et immédiates pour créer l'environnement propice nécessaire à tous les niveaux aux fins de la concrétisation du Programme 2030. Nous encourageons l'accélération des efforts nationaux et le renforcement d'une coopération internationale mise au service de politiques et de programmes destinés à accroître l'investissement public, privé, national et international en faveur du développement durable. Nous soulignons que l'ampleur et l'ambition du Programme 2030 exigent de consolider et de promouvoir des partenariats multipartites efficaces et transparents, notamment les partenariats public-privé, en resserrant la collaboration entre les États et les organismes et programmes mondiaux, régionaux et sous-régionaux, la communauté scientifique, le secteur privé, la communauté des donateurs, les organisations non gouvernementales, les coopératives, les associations locales, les établissements universitaires et les autres acteurs concernés. Nous soulignons que le renforcement des partenariats multipartites qui sont intersectoriels et effectivement intégrés est un facteur déterminant contribuant à l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et à la réalisation des objectifs de développement durable correspondants. À cette fin, nous encourageons le système des Nations Unies à intensifier sa collaboration avec les partenaires et à partager ses connaissances et ses pratiques optimales en la matière afin d'améliorer la transparence, la cohérence, l'obligation de diligence, la responsabilisation et les résultats ;

21. Réaffirmons que le Partenariat mondial pour le développement durable revitalisé nécessaire devrait faciliter un engagement mondial fort au service de la mise en œuvre de tous les objectifs de développement durable. Nous sommes pleinement attachés à la réalisation de cet objectif, en collaboration avec toutes les parties prenantes. Le financement international public joue un rôle important en ce qu'il complète les efforts faits par les pays pour mobiliser des ressources publiques intérieures, notamment les pays les plus pauvres et les plus vulnérables, dont les ressources internes sont limitées. Nous notons qu'un usage important du financement international public, dont l'aide publique au développement, consiste à encourager la mobilisation de ressources supplémentaires provenant d'autres sources, publiques et privées, et nous notons également l'augmentation du nombre

⁵ Voir résolution [71/312](#) de l'Assemblée générale, annexe.

Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu par le Conseil économique et social à sa session de 2017 sur le thème intitulé « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions en promouvant le développement durable, en créant des débouchés et en s'attaquant aux problèmes connexes »

Déclaration ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social en 2017 sur le thème intitulé « Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation »

E/HLS/2017/1

de stratégies de financement mixte par le biais de partenariats avec le secteur privé, afin d'accroître le montant des capitaux pouvant être mobilisés à l'appui de projets d'investissements publics, conformément aux politiques et priorités nationales. Nous reconnaissons les possibilités qu'offrent à cet égard les mécanismes de financement novateurs. Nous sommes conscients que nous avons en partage des objectifs communs et des ambitions communes consistant à renforcer la coopération internationale pour le développement et à en maximiser l'efficacité, la transparence, les effets et les résultats. Nous sommes conscients également que la coopération Sud-Sud est un élément important de la coopération internationale pour le développement en ce qu'elle complète, sans la remplacer, la coopération Nord-Sud. Nous continuerons à soutenir un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, transparent, prévisible, inclusif, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, ainsi qu'une vraie libéralisation des échanges. Nous réaffirmons que le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement⁶ fait partie intégrante du Programme 2030 et appelons à sa mise en œuvre. À cet égard, nous prenons note avec satisfaction du premier rapport de fond du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement. Nous nous félicitons de la tenue du deuxième forum du Conseil économique social sur le suivi du financement du développement et prenons acte des conclusions et recommandations qui y ont été convenues au niveau intergouvernemental sur les ressources publiques nationales, les entreprises et financements privés nationaux et internationaux, la coopération internationale pour le développement, le commerce international comme moteur du développement, la dette et sa viabilité, le règlement des problèmes systémiques, la science, la technologie, l'innovation et le renforcement des capacités⁷ ;

22. Soulignons que la mobilisation du potentiel de la science, de la technologie et de l'innovation, la réduction de la fracture technologique dans les pays et entre eux et le renforcement accru des capacités à tous les niveaux sont essentiels à la réalisation du développement durable et à l'élimination de la pauvreté. Nous soulignons également que l'expansion de l'informatique et des communications et l'interdépendance mondiale des activités ont le potentiel d'accélérer les progrès de l'humanité, de réduire la fracture numérique, notamment entre hommes et femmes, et de donner naissance à des sociétés du savoir, sans parler de l'innovation scientifique et technologique dans divers domaines. À cet égard, nous saluons les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Mécanisme de facilitation des technologies et de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés et encourageons un soutien constant à ces deux entités. Nous préconisons instamment le renforcement du dialogue entre les parties prenantes et les gouvernements et la promotion d'un environnement propice à l'échange de pratiques optimales et propre à susciter de nouvelles initiatives et de nouveaux partenariats. Nous reconnaissons que la création, le perfectionnement et la diffusion d'innovations et de nouvelles technologies ainsi que du savoir-faire connexe constituent de puissants moteurs de la croissance économique et du développement durable. Nous savons que les nouvelles technologies, en particulier les avancées de l'automatisation, sont porteuses de changements aux effets simultanément

⁶ Résolution 69/313 de l'Assemblée générale, annexe.

⁷ Voir E/FFDF/2017/3.

transformatifs et perturbateurs sur nos marchés du travail et sur les emplois de l'avenir et, à cet égard, nous nous efforçons de préparer nos sociétés et nos économies à faire face à ces effets ;

23. Saluons les 43 pays⁸ qui ont procédé à un examen national volontaire au Forum politique de haut niveau en 2017. Nous saluons également les 22 pays qui ont procédé à des examens en 2016. Ils ont fait part d'enseignements précieux tirés, ainsi que de difficultés rencontrées. Nous trouvons encourageant que les examens, qui sont volontaires et menés par les pays, offrent des exemples de participation effective d'un large éventail de parties prenantes, aussi bien durant les préparatifs que lors des exposés. Nous savons que les pays ont mis en place une série de mécanismes pour faciliter la coordination, notamment des groupes de travail gouvernementaux intersectoriels, des comités multipartites et des coordonnateurs de haut niveau. Nous notons que les examens nationaux volontaires mettent en lumière l'importance de l'appui et de la détermination au plus haut niveau, l'adaptation des objectifs de développement durable aux réalités locales dans les stratégies et plans nationaux de développement et l'importance de la participation des autorités locales. Nous soulignons qu'il faut renforcer les capacités nationales de suivi et d'examen, et qu'il convient d'offrir une assistance en vue de la préparation des examens nationaux volontaires. Nous encourageons tous les États Membres à utiliser au mieux les enseignements tirés de la procédure d'examen pour renforcer la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau national et à envisager de présenter des examens nationaux volontaires lors du Forum politique de haut niveau et, à cet égard, nous félicitons tous les pays qui se sont déjà portés volontaires pour 2018 ;

24. Attendons avec intérêt les travaux des 15 éminents scientifiques qui établiront, en tenant compte des trois dimensions du développement durable, le rapport mondial quadriennal sur le développement durable, qui servira de contribution au Forum politique de haut niveau en 2019 et renforcera l'interface entre la science et les politiques à tous les niveaux ;

25. Nous félicitons des travaux du Conseil économique et social, notamment des commissions techniques et des commissions régionales. Le Conseil joue un rôle essentiel en appui aux efforts destinés à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, en promouvant le développement durable, en créant des débouchés et en s'attaquant aux problèmes connexes et, à cet égard, nous saluons les contributions faites par ses forums sur la jeunesse, les partenariats, la coopération pour le développement, et la science, la technologie et l'innovation, ses débats consacrés à l'intégration, aux activités opérationnelles et aux affaires humanitaires et ses réunions spéciales. Nous attendons avec intérêt les contributions du Conseil et des autres instances et organes intergouvernementaux compétents, ainsi que des grands groupes et des autres parties prenantes, qui apportent d'importantes connaissances spécialisées sur le thème et les objectifs à l'examen. Nous constatons que certains des objectifs de développement durable ne sont toujours pas traités ;

⁸ Afghanistan, Argentine, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Botswana, Brésil, Chili, Chypre, Costa Rica, Danemark, El Salvador, Éthiopie, Guatemala, Honduras, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Monaco, Népal, Nigéria, Panama, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Qatar, Slovaquie, Suède, Tadjikistan, Tchéquie, Thaïlande, Togo, Uruguay et Zimbabwe.

26. Saluons les contributions des forums régionaux pour le développement durable de 2017, qui offrent des occasions utiles, selon que de besoin, pour l'apprentissage entre pairs, les examens, l'échange de pratiques optimales et les débats entre diverses parties prenantes. Nous saluons le rôle important que les instances régionales et sous-régionales, notamment les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies, peuvent jouer en appui à la mise en œuvre du Programme 2030. Nous les invitons à continuer de contribuer aux travaux du Forum politique de haut niveau, notamment avec la participation des parties prenantes concernées, selon qu'il conviendra ;

27. Soulignons la nécessité d'améliorer et de coordonner la collecte, l'analyse, la diffusion et l'utilisation de statistiques et de données de qualité, accessibles, actualisées, fiables et ventilées selon le revenu, le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique, le statut migratoire, le handicap, la situation géographique et d'autres caractéristiques pertinentes dans le contexte national. Nous sommes conscients que les examens nationaux volontaires présentent cette nécessité comme un problème persistant et nous exhortons les pays à resserrer encore la collaboration aux niveaux bilatéral, régional et mondial afin de renforcer les capacités et d'accroître l'échange de pratiques optimales à cet égard. En outre, nous notons qu'il importe que les décisions et les innovations soient fondées sur des faits et des données, et qu'il est nécessaire de renforcer la capacité de produire, d'analyser et d'utiliser les données sous diverses formes – qualitative et quantitative – pour atteindre les objectifs de développement durable. Nous nous félicitons de l'adoption du cadre mondial d'indicateurs, qui a été approuvé par la Commission de statistique en tant qu'outil établi sur une base volontaire, à l'initiative des pays, comprenant le premier ensemble d'indicateurs, qui sera ajusté chaque année et fera l'objet d'un examen complet par la Commission⁹, et ne doutons pas qu'il sera mis en œuvre et continuellement amélioré d'une manière inclusive ;

28. Soulignons la nécessité de prendre des mesures appropriées pour adapter les objectifs de développement durable aux réalités locales et les faire connaître à tous les niveaux, de l'échelon national au niveau communautaire et local. Dans cet esprit, il ne peut y avoir de mise en œuvre efficace ni de responsabilité devant nos citoyens sans sensibilisation. Des efforts devraient être faits pour se rapprocher de toutes les parties prenantes, y compris les autorités infranationales et locales, les peuples autochtones, les personnes handicapées, la société civile, les milieux d'affaires, le secteur privé, les médias, les parlementaires et les communautés scientifique et universitaire ;

29. Sommes conscients du rôle que l'Organisation des Nations Unies joue pour ce qui est d'aider les pays qui en font la demande dans leurs efforts pour mettre en œuvre et mener à bien le Programme 2030. À cet égard, nous notons combien il importe de faire en sorte que le système des Nations Unies pour le développement soit mieux adapté à sa finalité. Nous prenons note des efforts faits par le Secrétaire général pour répondre aux États Membres qui sollicitent des recommandations afin de remédier aux lacunes et aux chevauchements, ainsi que des options, assorties d'une évaluation de leurs incidences, avantages et inconvénients, pour améliorer la responsabilisation, la transparence et la coordination d'ensemble des entités du système des Nations Unies pour le développement et leur contrôle par les États

⁹ Voir résolution 71/313 de l'Assemblée générale, annexe.

Membres. Nous attendons du Secrétaire général qu'il présente de nouvelles options et propositions avant la fin de l'année ;

30. Nous engageons à continuer de mettre en œuvre le Programme 2030 en toute efficacité et sans exclusive, et à prendre des mesures audacieuses et porteuses de transformation pour mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions partout dans le monde, en accordant la priorité aux plus défavorisés et en veillant à ne pas faire de laissés-pour-compte.

*48^e séance plénière
20 juillet 2017*